Ville de
Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 26 février 2024 à 18h00
Salle du Conseil - Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2024.

Point 2 – Ressources Humaines
2.1 Ouverture de postes.

Point 3 - Finances.
3.1 Débat d'orientations budgétaires.

Point 4 – Urbanisme.
4.1 Néolia – Démolition des logements collectifs et projet rue du canal.

Point 5 – Convention de mise à disposition d'agents auprès de PMA pour l'entretien des sites Rives du Doubs et Théâtre Gallo-Romain – Autorisation de conclusion et de signature.

Point 6 – Décision 2024/001 du 26 janvier 2024 – Fourniture de repas pour la restauration scolaire des écoles et de la crèche Avenant n°3 au marché 21/04 Association « La Cuisine d'Uzel ».

Point 7- Divers.

Fait à Mandeure, le 20 février 2024

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25350

Jean-Pierre HOCQUET